

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Val d'Oise
Commune de CLERY-EN-VEXIN
Canton de Vauréal

DELIBERATION N° 2023/03-07

L'an deux mil vingt-trois, le 28 mars du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de CLERY-EN-VEXIN, dûment convoqué, s'est réuni à 20 heures 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jérôme GUERIN, 1^{er} Adjoint au maire.

Nombre de membres en exercice : 10

Date de convocation : 21/03/2023

Présents : Jacques BEAUGRAND, Georges VIALON, Robert VISBECQ, Roseline URIE, Franck DELORME, Nadège BESLON, Delphine ZECCA formant la majorité des membres en exercice.

Absenté(é)s excusé(e)s : Flore QUILLET-JACQUOT, Mr René PANNIER.

A été désigné Secrétaire de séance : Mme Nadège BESLON

AFFECTATION DU RESULTAT
(Délib n° 2023/03-07)

Monsieur Jérôme GUERIN, 1^{er} Adjoint au Maire, dit que :

Le budget primitif 2023 est voté sans reprise des résultats.
Pas d'affectation du résultat pour l'année 2023

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à la l'unanimité des membres présents,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

René PANNIER



Certifié exécutoire par le Maire

En vertu de la Loi du 2 Mars 1982

Compte-tenu de la transmission en Préfecture le 4 avril 2023

Et de la publication le 4 avril 2023